

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 12 juillet 2025

Objet : Code général des collectivités territoriales, articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants
Objet : Code de l'urbanisme, notamment l'article L103-1
Objet : Code des relations entre le public et l'administration, en particulier son article 1, 321-1
Objet : la délibération du Conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 27 novembre 2024 approuvant la modification n°9 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Limoges
Objet : la décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Limoges en date du 1er juillet 2025 désignant M. Hervé COLLAUD, en qualité de commissaire enquêteur suppléant
CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre à enquête publique la procédure de modification n°9 du PLU de Limoges

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 Il y a lieu conformément à l'article L.103-40 du code de l'urbanisme, de procéder à l'enquête publique relative à la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges. Cette procédure consiste à recevoir un emplacement réservé dédié à la création d'un Espace de réception des eaux pluviales et usées sur la parcelle cadastrée section 051/157 située rue Charles Legrand.

L'enquête publique sera ouverte du lundi 1er septembre 2025 à partir de 9h30 au vendredi 19 septembre 2025 à 16h30 toutes sauf pendant 19 jours consécutifs. Le siège de Limoges Métropole, situé au 15, rue Bernard Palissy, 87000-LIMOGES, a été désigné comme siège de l'enquête publique.

ARTICLE 2 La décision relative à l'enquête publique à l'article 1 sera soumise à la délibération du conseil pendant 19 jours consécutifs du lundi 1er septembre 2025 à partir de 9h30 au vendredi 19 septembre 2025 jusqu'à 16h30 aux dates et aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Direction des Services locaux et immobiliers de la mairie de Limoges, situés au **31, avenue Baudin, 87000 LIMOGES**, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Au siège de Limoges Métropole, situé au **15, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES** pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Limoges (<https://www.limoges.fr/>), et sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr/>) pendant l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un point d'information mis à disposition du public au siège de Limoges Métropole aux jours et heures d'ouverture au public du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la modification n°9 du Plan local d'urbanisme de Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 11 Juillet 2025

 26929.pdf
(.pdf, 195,7 Ko)

 TÉLÉCHARGER